Image not found or type unknown

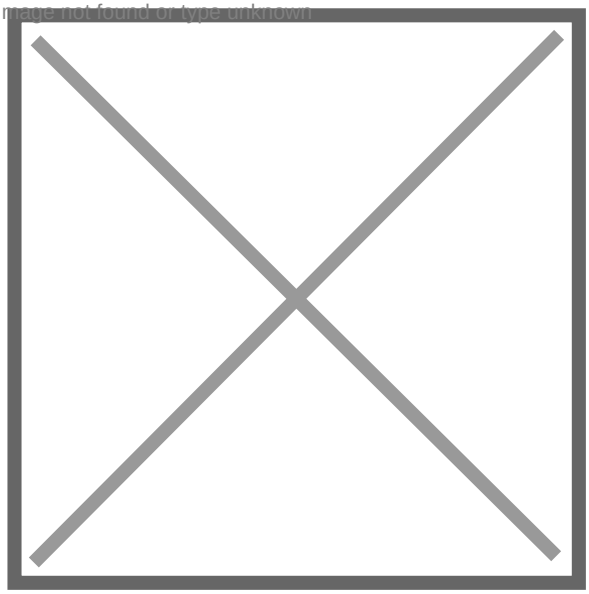

Non reception de 2 commandes payées et refus de remboursement

Par **bibiche882**, le **02/01/2008** à **18:56**

Bonjour

J'ai besoin d'un renseignement
Voilà le 13/10/07, j'ai passé 2 commandes chez un vendeur internet. Mi novembre, ne voyant pas mes commandes arriver j'ai contacté le service client qui m'a demandé de leur envoyer une attestation sur l'honneur de la non recpetion des commandes.Ce que j'ai fait en date du 20 novembre 2007. Fin décembre n'ayant toujours pas de nouvelles,j'ai renouvellé ma demande en envoyant tous les documents nécessaires pour justifier. Aujourd'hui je reçois la réponse suivante:"Vous nous signalez ne pas avoir reçu votre commande.

Toutefois, conformément à l'article 6.2 de nos Conditions Générales de Vente, je vous rappelle qu'aucune réclamation concernant la non réception d'un colissimo direct n'est acceptée par nos services, et par le transporteur, au-delà d'un mois après expédition.".
Il m'ont tout de meme débité quasiment 100euros pour ces 2 commandes. Et le transporteur est la Poste. Ont ils le droit de ne rien faire et de ne pas me rembourser des commandes que je n'ai pas eu.
Merci de votre réponse

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés